Image not found or type unknown

Paiement micro crèche

Par **ribeiros1991**, le **09/09/2019** à **15:50**

Bonjour

J'aimerais connaitre le fonctionnement pour le paiement d'une micro crèche car je constate que je paie tous les mois la même chose certes mais on m'indique que même si je ne mets pas mon fils une semaine ou la crèche est ouverte je vais devoir payer quand même pour cette semaine la. Il n'y aurait donc aucune régulatisation avec comptabilisation du nombre d'heure effectué. Est ce normal ? Sachant que je suis seul avec mon fils avec la garde principal mais le père de mon fils a un droit de visite en mode classique. Il y aura donc des semaines chez son père où il ne sera donc pas à la crèche et qu'apparement je payerais quand même. Je ne trouve pas cela normal et pense que je devrais payer les heures effectués. D'autant plus que la structure ne veut pas prendre en compte les semaines prévues de non présence dans la rédaction du contrat.

En vous remerciant de vos réponses;

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés